



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL12-DE



Date de la convocation : 31 janvier 2023  
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD  
Aurélié PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 27  
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

### 12- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNÉE 2021

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable a été établi pour l'année 2021 par Vendée Eau.

Le maire est appelé à présenter ce rapport au Conseil municipal.

Ce document est consultable en intégralité sur le site internet de Vendée Eau, <http://www.vendee-eau.fr>, dans la rubrique publications.

Il est indiqué que ce rapport et l'avis du Conseil municipal seront mis à la disposition du public à la mairie dans les conditions visées à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le public est avisé par voie d'affichage apposée en mairie au moins un mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par Vendée Eau pour l'année 2021 et présenté aux membres de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux le 24 janvier 2023 et aux membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 janvier 2023,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par Vendée Eau pour l'année 2021.

Karine LOIZEAU  
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :

13 FEV. 2023

Publié électroniquement le :

13 FEV. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

